



# LES SABLIERES

### Zones du PLU

- Ua** : Secteur correspondant aux centres anciens des villages et hameaux
- Ub** : Secteur correspondant aux extensions récentes des villages et hameaux
- Uba** : Secteur correspondant à l'orientation d'aménagement et de programmation N°1
- Ubb** : Secteur mixte d'habitations et d'activités économiques
- Uc** : Secteur correspondant à l'extension sur la zone du Cutilt relatif à l'orientation d'aménagement et de programmation N°2
- Ue** : Secteur correspondant aux zones d'activités économiques diversifiées réparties sur la commune
- Uep** : Secteur dédié aux équipements et services publics
- A** : Secteur où sont uniquement autorisées les constructions nécessaires à l'exploitation agricole et les services publics ou d'intérêts collectifs compatibles avec le caractère de la zone
- N** : Secteur correspondant à une zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique
- Ni** : Secteur correspondant au parc de loisirs aménagés de la zone du Cutilt
- Ncapi** : Secteur correspondant au périmètre de protection immédiat des captages
- Ncapr** : Secteur correspondant au périmètre de protection rapproché des captages
- Nco** : Secteur de protection écologique et des ripisylves de l'Isère
- Ne1, Ne2 et Ne3** : Secteurs correspondant aux secteurs de taille et de capacité limitée dédiés aux activités économiques

### Cadastre DGFP 2015

- Parcelles cadastrales
- Bâties

### Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment pouvant changer de destination
- Élément bâti remarquable

### Prescriptions surfaciques

- Servitude pour programme de mixité sociale (art. R151-37 du CU)
- Emplacements réservés
- Zones humides à protéger (art. L-151-23 du CU)
- Zones en attente de la mise aux normes de l'assainissement collectif (art. R151-34 du CU)
- Secteurs affectés par le classement sonore de la RD 1092, la A49 et de la voie ferrée (se référer aux annexes du PLU)
- Secteur d'aménagement du canal de la Joyeuse

### Carte d'aléa - zonage des risques

- Bleu - Constructible sous conditions
- Rouge - Inconstructible sauf exceptions
- Bz - Dénomination du risque

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-LATTIER (38840)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.6. PLAN DE ZONAGE - LES SABLIERES

PLU arrêté le 13/02/2017

Le Maire **PAYEN R.**

ECHELLE : 1/1000 ème

**Alpocité**  
Nicolas BRESLOT  
Urbanisme & paysage

SARL Alpocité - 14 rue Caffé - 05200 EMBRUN  
Tel : 04.92.46.91.80 / Mail : [contact@alpocite.fr](mailto:contact@alpocite.fr)  
[www.alpocite.fr](http://www.alpocite.fr)

**Monteco**  
Caroline GUIGNER  
MONTECO  
90 chemin du réservoir  
54280 ALLOS  
Tel : 04.92.83.81.36  
mail : [c.guigner@monteco.fr](mailto:c.guigner@monteco.fr)  
[www.monteco.fr](http://www.monteco.fr)  
Ingénierie & Conseil

PLU approuvé le 4/12/2017

Le Maire **PAYEN R.**